



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 123008

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnes atteintes de fibromyalgie. Cette affection rare et invalidante, se caractérise par d'importantes, douleurs et peut produire des handicaps sévères pouvant aller jusqu'à l'incapacité de travailler. Les personnes touchées par cette maladie se trouvent confrontées à des difficultés car elles ne peuvent bénéficier ni d'une prise en charge par les organismes de sécurité sociale, ni la reconnaissance de leur maladie par la Cotorep. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les mesures envisagées pour que la fibromyalgie soit reconnue et que les patients en souffrant puissent bénéficier d'une prise en charge globale et adaptée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123008

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4372